



Vacances et Chant Choral

GESTION DES REGIMES ALIMENTAIRES

En matière de restauration, l'association a le souci de répondre aux attentes des adhérents, dans la mesure où les contraintes matérielles et humaines le permettent. C'est ainsi qu'elle propose des menus de type familial, susceptibles de convenir au plus grand nombre.

La législation en vigueur ne fait état d'aucune obligation pour une association de fournir des repas répondant aux obligations de régimes des participants. En conséquence, les régimes alimentaires ne seront envisagés que

Sur présentation d'une prescription médicale et

S'ils sont compatibles avec les contraintes évoquées ci-dessus.

Si les contraintes matérielles et humaines, liées à un régime ne permettent pas cet aménagement, l'association se réserve le droit de refuser l'inscription.

Il ne sera pas proposé de menus Vegan.

Impératifs

- Aucune préparation culinaire à base d'aliments apportés ne peut être effectuée dans l'enceinte de l'établissement : chambres, tisanière, cuisine, salles de restauration, etc... ni par la personne soumise au régime, ni par le personnel de cuisine.
- L'accès des cuisines est strictement interdit à toute personne autre que le personnel de cuisine et les intendant.e.s du séjour.
- Les repas sont pris obligatoirement dans les lieux de restauration.
- Il ne sera consenti aucune réduction sur le tarif du séjour